Note bibliographique

Titre: L'impact de la Covid-19 sur les travailleur.se.s domestiques en Afrique

Auteur: Ruth Castel-Branco, Southern Centre for Inequality Studies

University of the Witwatersrand

Analyste de données : Louisa Acciari, University College London

Associée de Recherche,

Équipe technique : Vicky Kanyoka, Coordonnatrice Régionale - Afrique

Fédération Internationale des Travailleurs Domestiques

Deograsia Vuluwa, Administrateur de Programme-Afrique Fédération Internationale des Travailleurs Domestiques

Chercheurs:

- Syndicat National des Employés de Maison et de Gardiennage du Burkina Faso (SYNEMAG-B)
- Association des travailleurs domestiques Mulu Tesfa (MTDWA)
- Syndicat National des Employés de Maison de Guinée (SYNEM-GUINEE)
- Syndicat Des Travailleurs Domestiques et Travailleurs de l'Économie Informelle (SYTDTEI.CI)
- Union des hôtels, des établissements d'enseignement, des hôpitaux et des secteurs connexes du Kenya (KUDHEIHA)
- Syndicat des travailleurs du commerce, de l'industrie et des secteurs connexes (CIAWU)
- Syndicat national des travailleurs domestiques (SINED)
- Syndicat namibien des travailleurs domestiques et assimilés (NDAWU)
- National de l'Hôtellerie de la Restauration, Café, bar et Branches Connexes
- Syndicat sud-africain des services domestiques et assimilés (SADSAWU)
- Union des travailleurs de la conservation, de l'hôtellerie, des travaux domestiques et assimilés (CHODAWU)
- Syndicat National des Domestiques du Togo (SYNADOT)
- Union des hôtels, de l'alimentation, du tourisme, des supermarchés et des branches connexes de l'Ouganda (HTS-UNION)
- Union des travailleurs domestiques et domestiques de Zambie (DWUZ)

Éditeur: Fédération Internationale des Travailleurs Domestiques

Hong Kong | mars 2021

Table des matières

Liste des figures	3
Introduction	5
Portée et ampleur du travail domestique en Afrique	5
Protections sociales et du travail pour les travailleur.se.s domestiques en Afrique	7
Mesures d'aide aux revenus en réponse à la pandémie de la Covid-19 en Afrique	10
Méthodologie de recherche	13
Conditions d'emploi	17
Aide aux revenus : réponses de l'État et des syndicats	25
Santé et sécurité du travail	34
Conclusions et recommandations	39
Annexe : instrument d'enquête	43

Liste des figures

Figure 1: Distribution mondiale du travail domestique payé	6
Figure 2: Prévalence du travail domestique dans des pays africains sélectionnés, 2013	7
Figure 3: Division du travail domestique entre hommes et femmes dans des pays africains	
sélectionnés, 2013	7
Figure 4: Protections du travail dans les pays africains. 2013	9
Figure 5: Couverture de l'assurance sociale dans des pays africains sélectionnés	10
Figure 6: Mesures d'aide aux revenus pendant la période de confinement selon le pays	11
Figure 7: Carte des pays africains compris dans l'enquête des affiliés de la FITD	13
Figure 8: Carte des pays africains compris dans l'enquête des affiliés de la FITD	14
Figure 9: Membres des syndicats interrogé.e.s au Mozambique, au Burkina-Faso, à la Côte	
D'Ivoire et au Sénégal	15
Figure 10: Fréquence des contrats écrits dans les pays africains, 2020/2021	18
Figure 11: Fréquence des contrats écrits par pays, 2020/2021	18
Figure 12: Type d'employeur.se dans les différents pays de l'étude, 2020/2021	19
Figure 13: Conditions d'emploi dans les différents pays de l'étude, 2020/2021	19
Figure 14: Activités des travailleur.se.s domestiques dans les pays africains, 2020/2021	20
Figure 15: L'impact des mesures de confinement sur les travailleur.se.s domestiques,	
2020/2021	21
Figure 16: L'impact des mesures de confinement sur les travailleur.se.s domestiques par p	ays,
2020/2021	21
Figure 17: Paiement d'indemnité, 2020/2021	22
Figure 18: Durée du chômage, 2020/2021	22
Figure 19: L'impact de la pandémie sur les revenus des autres membres du foyer, 2020/20	021
	23
Figure 20: La taille des foyers des travailleur.se.s domestiques, 2020/2021	23
Figure 21: Situation de logement des travailleur.se.s domestiques, 2020/2021	24
Figure 22: Impact globale de la pandémie sur les travailleur.se.s domestiques,, 2020/2021	124
Figure 23: Couverture de l'assurance sociale parmi les travailleur.se.s domestiques,	
2020/2021	25
Figure 24: Couverture de l'assurance sociale parmi les travailleur.se.s domestiques par pay	/S,
2020/2021	26
Figure 25: Dispositions contributives pour ceux/celles avec une couverture de l'assurance	
sociale, 2020/2021	26
Figure 26: Mesures d'aide aux revenus introduites pour les travailleur.se.s domestiques	
interrogé.e.s, 2020/2021	27
Figure 27: Mesures d'aide aux revenus par pays pour les travailleur.se.s domestiques	
interrogé.e.s, 2020/2021	28
Figure 28: Est-ce que les travailleur.se.s domestiques ont demandé à l'État des aides aux	
revenus? 2020/2021	
Figure 29: Raisons pour ne pas demander des aides aux revenus. 2020/2021	
Figure 30: Raisons pour ne pas demander des aides aux revenus par pays, 2020/2021	
Figure 31: Salaires des travailleur.se.s domestiques, 2020/2021	29

Figure 32: Des travailleur.se.s du Mozambique demandent de l'assistance sociale d'urgence	e,
2020/2021	.30
Figure 33: Sources de soutien en dehors de l'État, 2020/2021	.31
Figure 34: Sources de soutien en dehors de l'État par pays. 2020/2021	.31
Figure 35: Des syndicats de travailleur.se.s domestiques distribuent des denrées alimentair	es
et des trousses d'hygiène au Sénégal, 2020/2021	
Figure 36: Campagnes de sensibilisation en Guinée. 2020/2021	.32
Figure 37: Stratégies de soutien faute de provision d'aides aux revenus de l'État, 2020/202	
Figure 38: Stratégies de soutien faute de provision d'aides aux revenus de l'État, 2020/202	21
	.33
Figure 39: Protocoles en vigueur pour le retour au travail en sécurité pour les travailleur.se.s	3
domestiques, 2020/2021	.35
Figure 40: Protocoles en vigueur pour le retour au travail en sécurité pour les travailleur.se.s	
domestiques par pays, 2020/2021	
Figure 41: À quel point les travailleur.se.s domestiques se sentaient-ils/elles en sécurité po	
retourner au travail, 2020/2021	
Figure 42: À quel point les travailleur.se.s domestiques se sentaient-ils/elles en sécurité po	
retourner au travail, selon le pays. 2020/2021	.36
Figure 43: Approvisionnement d'équipement de protection nécessaire par l'employeur.se,	
2020/2021	.36
Figure 44: Approvisionnement d'équipement de protection nécessaire par l'employeur.se,	
2020/2021	
Figure 45: Approvisionnement de transport en sécurité par l'employeur.se, 2020/2021	
Figure 46: Positif à la Covid-19, 2020/2021	.38
Figure 47: Problèmes de santé préexistants parmi les travailleur.se.s domestiques,	
2020/2021	.38
Figure 48: Accès aux jours de congé maladie payés parmi les travailleur.se.s domestiques.	00
2020/2021	39

Introduction

La pandémie de la Covid-19 a eu un impact catastrophique sur l'emploi et les conditions de travail dans le monde entier (OIT 2020a). Étant déjà un secteur caractérisé par de bas salaires, des durées de travail excessives, des risques pour la santé et la sécurité du travail et l'absence de sécurité sociale, les conditions des travailleur.se.s ont devenu encore plus précaires (FITD 2020). Cette étude examine comment la pandémie a touché les vies des travailleur.se.s domestiques et leurs familles dans le continent africain. Sur la base de 3.419 enquêtes faites dans quatorze pays africains, elle aborde les questions suivantes :

- Quel était l'impact des mesures de confinement sur les conditions de travail des travailleur.se.s domestiques ?
- Quel type de soutien de l'État ont reçu les travailleur.se.s domestiques pendant la période de confinement?
- Quelles sont les autres sources de subsistance auxquelles les travailleur.se.s domestiques ont eu recours faute de soutien de l'État?
- Comment les travailleur.se.s domestiques ont-ils/elles traversé les risques pour la santé et la sécurité du travail intime pendant la pandémie ?
- Comment est-ce que l'expérience des travailleur.se.s domestiques pendant les premières vagues de la pandémie peut-elle déterminer les politiques de l'État et les réponses des employeur.se.s et des syndicats pour la reprise après la pandémie?

Portée et ampleur du travail domestique en Afrique

L'OIT estime qu'il y a environ 5,2 millions de travailleur.se.s domestiques dans tout le continent africain (OIT 2016). Cependant, puisque la plupart des enquêtes sur la population active ne reproduisent pas la portée et l'ampleur du travail domestique, le chiffre réel est censé beaucoup plus haut. Après tout, moins de 20 pour cent des pays africains collectent explicitement des données sur le travail domestique (OIT 2016). En outre, puisque le travail domestique est souvent ancré dans des pratiques familiales de soutien, réciprocité et interdépendance, il n'est pas toujours déclaré comme travail,

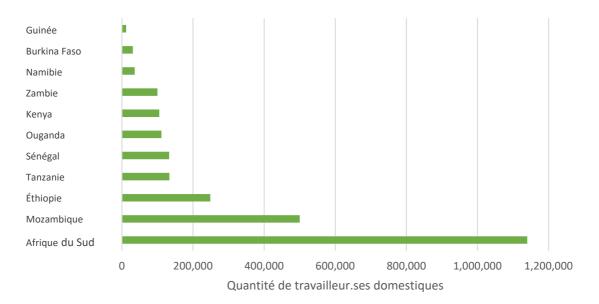


Figure 1: Distribution mondiale du travail domestique payé

Source : OIT (2013a)

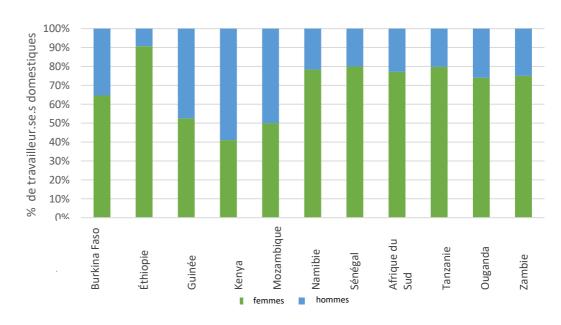
Malgré les limitations des statistiques nationales, on peut identifier quelques tendances générales. Trois-quarts des travailleur.se.s domestiques sont des femmes – et le travail domestique est souvent l'activité économique principale des femmes après le travail pour compte propre et l'agriculture à petite échelle (OIT 2013b). Les travailleurs domestiques sont plus courants dans des pays moins industrialisés et dans les régions où les normes dissuadent les femmes de s'engager dans les activités économiques en dehors de leurs propres foyers. Les travailleuses domestiques ont tendance à être plus instruites que les hommes, ce qui indique une discrimination sexuelle dans le marché du travail formel, ne laissant aux femmes que le choix de gagner tout juste de quoi vivre comme travailleuse domestique. Tandis que le travail domestique payé est concentré dans les agglomérations urbaines, il est aussi courant dans les zones rurales, où le travail des enfants n'est pas non plus exceptionnel (OIT 2013a).

Figure 2: Prévalence du travail domestique dans des pays africains sélectionnés, 2013



Source: OIT (2013a)

Figure 3: Division du travail domestique entre hommes et femmes dans des pays africains sélectionnés, 2013



Source: OIT (2013)

Protections sociales et du travail pour les travailleur.se.s domestiques en Afrique

En 2011, les États membres de l'OIT ont adopté la Convention 189, qui stipule les suivantes protections pour les travailleur.se.s domestiques, en accord avec le cadre juridique pour d'autres employeur.se.s de l'économie formelle : protection contre toutes les formes d'abus, de harcèlement et de violence; le droit à un contrat écrit; la définition d'un âge minimum et un salaire minimum ; la définition d'un temps de travail raisonnable et le droit aux périodes de repos journalier et hebdomadaire et aux congés annuels ; l'élaboration des standards de santé et sécurité au travail et des conditions décentes pour les travailleur.se.s logé.e.s au sein du ménage; le droit aux bénéfices de la sécurité sociale ; rapatriement payé pour les travailleur.se.s

domestiques migrant.e.s ; et l'accès effectif aux mécanismes de règlement des différends et inspection du travail, parmi d'autres aspects (OIT 2011). Jusqu'à présent, 31 pays ont ratifié la Convention, y compris la Guinée, Madagascar, Maurice, Namibie et l'Afrique du Sud dans le continent africain.

Pendant ce temps, en 2019, les États membres de l'OIT ont adopté la Convention 190, qui reconnaît les droits des travailleur.se.s de travailler dans un monde libre de violence et de harcèlement, y compris la violence basée sur le genre (OIT 2019a). La Convention s'applique à tout.e.s les travailleur.se.s, y compris ceux/celles dans les secteurs public et privé, et l'économie formelle et informelle; et à toutes les situations résultantes du travail, y compris le lieu de travail, les trajets depuis et vers le lieu de travail, et dans le logement fourni par l'employeur.se. La Convention 190 ne fait pas appel seulement aux États membres pour qu'ils adoptent des législations qui interdissent la violence et le harcèlement au travail mais aussi pour qu'ils introduisent des mécanismes de diffusion de l'information, inspection, et mise en œuvre des protections du travail et du soutien pour les victimes de violence et de harcèlement dans le lieu de travail. Jusqu'à présent, seulement quatre pays du continent africain ont ratifié la Convention 190, y compris la Namibie.

Malgré l'adoption des conventions internationales pour protéger les travailleur.se.s dans ce secteur crucial de l'économie mondiale, le travail domestique dans tout le continent africain continue à être caractérisé par des salaires bas et irréguliers, des horaires rigoureux et des limites du travail en perpétuel changement, le manque de jours de congé maladie payés, l'absence de protections de santé et sécurité au travail, l'accès limité au repos journalier et hebdomadaire et aux congés annuels, la couverture de sécurité sociale inadéquate, les violations des contrats et la discrimination, le harcèlement et la violence généralisés (Castel-Branco 2018; 2019). Comme le montre la Figure 4, la plupart des pays africains ont adopté quelques protections du travail pour les travailleur.se.s domestiques (OIT 2013a). Cependant, elles ont été généralement en parallèle mais en contradiction avec les protections du travail des travailleur.se.s de l'économie formelle, en contravention avec la Convention 189. Les disparités sont encore plus remarquables en termes de paiements en nature, politiques de congé et salaires minimums. En plus, les particularités du travail domestique payé – il s'agit du travail intime réalisé dans des foyers privés et dispersés - signifie que les protections du travail ne sont pas facilement respectées. Puisque l'infrastructure d'application est généralement conçue en tenant compte des travailleur.se.s de l'économie formelle, elle s'est avérée en grand partie inadéquate. Tel qui est expliqué par une membre du syndicat des travailleur.se.s domestiques du Sénégal:

"Nous sommes traitées comme des êtres différentes ; il n'y a aucune protection réelle. Même nos robes nous distinguent des autres travailleuses. Et si nous portons plainte, ou si nous essayons de réclamer nos droits, nous sommes simplement renvoyées."

120% 100% 80% % des pays 60% 40% 20% 0% droit du repos de 24 Heures de Congé Salaire Paiements en congé de travail travail heures annuel minimum maternité Comme les autres Différent aux autres Sans couverture statutaire travailleur.se.s travailleur.se.s

Figure 4: Protections du travail dans les pays africains. 2013

Source : OIT (2013)

L'OIT estime que 90 pour cent des travailleur.se.s domestiques sont effectivement exclu.e.s des programmes d'assurance sociale. L'écart le plus grand en matière de couverture est dans les pays en développement, qui ont aussi le pourcentage le plus élevé de travailleur.se.s domestiques dans le monde entier. En Afrique, seulement 25 pour cent des pays fournissent de l'assurance sociale aux travailleur.se.s domestiques. Parmi eux, moins de quatre cinquièmes offrent une couverture à travers d'un programme général avec des bénéfices similaires à ceux des travailleur.se.s de l'économie formelle. La plupart des programmes sont volontaires. Les bénéfices les plus répandus sont des pensions à long terme et des compensations à court terme pour des accidents de travail. Les moins fréquents sont les indemnités de chômage et les soins médicaux. Seulement la moitié des programmes comprennent les travailleur.se.s domestiques migrant.e.s. Finalement, seulement les pays africains avec des systèmes de sécurité sociale mûrs et des populations relativement petites tels que Cap-Vert et Maurice ont pu atteindre une couverture des travailleur.se.s domestiques significative. La Figure 5 donne un aperçu des programmes d'assurance sociale pour les travailleur.se.s domestiques dans des pays africains sélectionnés, sur la base des données existantes de l'OIT.

Selon l'OIT (2016), la couverture effective limitée semble indiquer que les programmes d'assurance sociale volontaires sont inadéquats. Cependant, même ces pays avec des programmes obligatoires tels l'Angola ont atteint seulement une couverture minimale, ce qui signale l'existence d'autres barrières (Castel-Branco 2018). Les barrières additionnelles incluent les bas salaires et la capacité contributive limitée des travailleur.se.s domestiques, des procédures administratives pénibles, des mécanismes de mise en application faibles ou inappropriés, et des normes sociales qui continuent de concevoir le travail domestique comme quelque chose en dehors du travail (Castel-Branco et Sambo 2020). En essayant d'augmenter la couverture, quelques pays ont introduit des programmes de sécurité sociale différentiés. Cependant, les programmes différentiés généralement excluent les prestations de maternité de leurs plans de base. Puisque les travailleur.se.s domestiques sont principalement des femmes,

ceci ne pas seulement mine les bénéfices des travailleur.se.s domestiques mais aussi reproduit l'inégalité entre les sexes dans le lieu de travail (OIT 2019b).

Figure 5: Couverture de l'assurance sociale dans des pays africains sélectionnés

Pays	Type de	Type de	Type de bénéfices compris pour les travailleur.se.s domestiques						
	programme	couverture	Soins médicaux	Pensions	Prestation de maladie	Indemnité de chômage	Indemnité pour accident du travail	Allocations familiales	Prestations de maternité
Algérie	spécial	obligatoire	•	•	0	0	0		
Cap-Vert	Général	Obligatoire	•	•	•	0	•	•	•
Égypte	spécial	Obligatoire	0	•	0	0	0	0	0
Gabon	Général	Obligatoire	0	•	0	0	0	0	0
Kenya	Général	Obligatoire	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Mauritanie	Général	Obligatoire	0	•	0	0	•	0	0
Maurice	Général	Obligatoire	0	•	0	0	•	0	0
Mozambique	Général	volontaire	•	•	•	0	•	•	•
Sénégal	Général	Obligatoire	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Afrique du Sud	Général	Obligatoire	0	0	•	•	0	•	•
Togo	Général	Obligatoire	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Zambie	Général	Obligatoire	NS	•	•	0	•	0	•

Légende :

- Avec couverture pour les travailleur.se.s domestiques
- o Sans couverture pour les travailleur.se.s domestiques NS Non spécifié

Source: OIT (2016)

Mesures d'aide aux revenus en réponse à la pandémie de la Covid-19 en Afrique

Dans le but d'endiguer la propagation du virus, les pays africains ont introduit une série de mesures de santé publique, y compris la fermeture des écoles, les restrictions de circulation dans les transports en commun, l'interdiction de grands rassemblements, les ordonnances de rester à la maison, et l'imposition des mesures de distanciation sociale (MTDWA 2020). Tel que la FITD (2020) a remarqué, ces mesures se fondaient sur l'hypothèse incertaine que les travailleur.se.s qui habitent dans des périphéries urbaines surpeuplées pouvaient se mettre en quarantaine en toute sécurité. En dépit du relâchement des mesures de confinement au milieu de fortes évidences qu'elles n'étaient ni efficaces ni économiquement viables, beaucoup des travaux perdus ne sont pas récupérés.

L'OIT estime qu'au plus fort de la période de confinement, environ trois quarts des travailleur.se.s domestiques – ou 50 millions de travailleur.se.s dans le monde entier – ont été sérieusement affectés par une réduction des heures de travail et une réduction de la rémunération (2020b). Ceux/celles qui ont été les plus sérieusement affecté.e.s ont été les

travailleur.se.s domestiques qui habitent en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique, où les mesures de sécurité du revenu sont extrêmement limitées. En réponse à la retombée de la pandémie de la Covid-19, les pays africains ont introduit de nombreuses mesures d'urgence, y compris la suspension des factures des services publics, la distribution de denrées alimentaires et d'équipement de protection individuelle et l'introduction de transferts monétaires d'urgence. Les sections suivantes explorent si les travailleur.se.s domestiques ont vraiment reçu quelque sorte de soutien de l'État pendant la période de confinement, auxquelles sources alternatives de subsistance ils/elles ont eu recours faute de mesures de sécurité du revenu, et comment ils/elles ont traversé les risques pour la santé et la sécurité du travail de la pandémie de la Covid-19. Le rapport conclut avec une série de recommandations pour l'État, les employeur.se.s et les syndicats de travailleur.se.s domestiques.

Figure 6: Mesures d'aide aux revenus pendant la période de confinement selon le pays

Pays	Mesures				
Burkina Faso	Nouveau transfert monétaire d'urgence pour des travailleur.se.s informel.le.s, en particulier des femmes. Contrôles des prix pour des aliments de base, y compris des céréales, du sucre,				
	de l'huile, du gaz de cuisine. Subventions pour eau et factures d'électricité.				
Éthiopie	Dans les agglomérations urbaines, les bénéficiaires du Programme de Filet de Sécurité Productif ont reçu un paiement anticipé de 3 mois et ils/elles ont pu tirer sur 50 pour cent de leurs économies, ce qui signifie une expansion du projet aux citoyens à faible revenu. Dans les zones rurales, le programme s'est étendu à 10 millions de personnes pour 3 à 6 mois. La conditionnalité associée au travail a été suspendue.				
Guinée	Nouveau transfert monétaire d'urgence de \$25 à un million de personnes pendant 6 mois. Introduction de travaux publics à forte intensité de main d'œuvre. Distribution de trousses d'hygiène à 850.000 personnes. Dispense de paiement des services publics.				
Kenya	Introduction d'un transfert monétaire de \$80 pour 1.094.238 bénéficiaires du programme InuaJamii. Expansion du NSNP (Programme national de filets sociaux) à 3.000.000 de nouveaux foyers.				
Mozambique	Introduction d'un transfert monétaire de \$20 pour 1.102.825 foyers pauvres dans des zones				
	urbaines et périurbaines pendant une période de six mois. Trois mois de paiement additionnels pour les bénéficiaires existantes.				
Namibie	Subvention chômage unique de N\$750. Eau subventionnée. Prêts subventionnés pour des				
	employé.e.s enregistré.e.s aux impôts et des travailleur.se.s pour compte propre.				
Sénégal	Électricité et eau subventionnées pour 975.522 foyers vulnérables pendant une période de deux mois.				
Afrique du	L'allocation d'aide aux enfants a augmenté de \$26 par mois de mai à octobre. D'autres				
Sud	subventions sociales ont augmenté de \$13 par mois pendant la même période. Introduction				
	d'une nouvelle subvention de \$18 pour 20 millions de personnes qui sont au chômage mais				
	qui ne reçoivent pas encore aucune subvention sociale ou des allocations du Fonds d'assurance chômage, pendant une période de 6 mois avec des possibilités de prolongation.				
Togo	Un nouveau transfert pour des travailleur.se.s informel.le.s qui puissent démontrer qu'ils/elles ont perdu des revenus, équivalent à \$21 pour les femmes et à \$17 pour les				
	hommes. Expansion des programmes de transferts monétaires existants de 274.500 à 630.000 bénéficiaires.				

ériode de 2 mois pour un salaire journalier de \$1,75. Distribution ,5 millions de personnes vulnérables dans des zones urbaines.
,5 millions de personnes vulnérables dans des zones urbaines.
ce pour une période de six mois.
(

Source : Banque Mondiale (2020)

Méthodologie de recherche

Les affiliés de la FITD ont interrogé des travailleur.se.s domestiques dans quatorze pays africains (Figure 7). Avec quelques exceptions, la conception du questionnaire (annexe 1) a été identique à celle des enquêtes conduites par les syndicats de travailleur.se.s domestiques en Amérique Latine et au Moyen Orient, afin de permettre des comparaisons entre les régions. Le questionnaire été divisé dans les sections suivantes : a) information démographique, b) conditions de travail avant le confinement, c) l'impact du confinement sur les conditions de travail, d) les conditions de travail après le confinement, e) le rôle des syndicats de travailleur.se.s domestiques. Le questionnaire a été conçu en anglais et traduit en français, portugais et amharique— les langues officielles dans la plupart des pays de l'étude. Les recenseurs ont interprété oralement l'enquête vers des langues nationales et ont reproduit les réponses électroniquement en utilisant Google Forms.

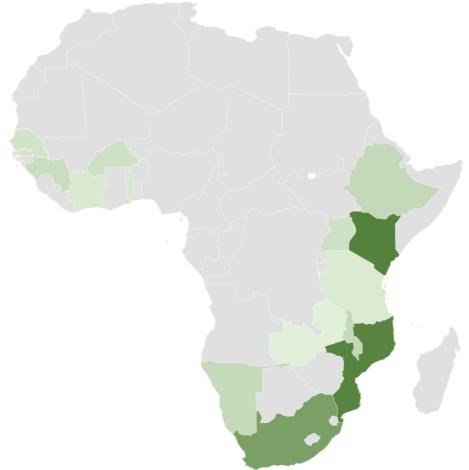


Figure 7: Carte des pays africains compris dans l'enquête des affiliés de la FITD

Pour être choisis pour l'enquête, les pays africains devaient avoir un syndicat de travailleur.se.s domestiques affilié à la FITD, avec capacité et intérêt d'entreprendre l'enquête. Les syndicats de travailleur.se.s domestiques ont été délibérément choisis pour traduire les expériences des organisations reconnues ainsi que les affilié.e.s les plus nouveaux.elles dans le continent africain. Tandis que les syndicats de travailleur.se.s domestiques au Kenya, au Mozambique et en Afrique du Sud sont bien reconnus et ont le nombre le plus haut de membres, ceux de la Côte d'Ivoire, la Tanzanie et la Zambie sont beaucoup plus nouveaux et ont le moins de

membres. Dans chaque pays, les syndicats de travailleur.se.s domestiques ont interrogé 5 pour cent de ses membres, choisis délibérément sur la base des registres de membres du syndicat. Pour former les travailleur.se.s domestiques comme chercheur,se,s, la FITD organisa trois ateliers en ligne en anglais, français et portugais en octobre 2020. Les ateliers comportaient le débat des méthodologies de recherche et les considérations éthiques au moment de conduire la recherche dans le contexte de la pandémie de la Covid-19, une explication de comment collecter des données de l'enquête en ligne, et le pilotage de l'instrument d'enquête. Les enquêtes sur place ont eu lieu entre novembre 2020 et janvier 2021 en employant Google Forms. L'emploi de Google Forms permettait la soumission des données en ligne au milieu des conditions de confinement. Cependant, à cause des barrières linguistiques, des niveaux élevés d'analphabétisme et de l'accès inégal à l'Internet (Gillwald, Mothobi, et Rademan 2019), les données ont été collectées oralement en anglais, français et portugais, et puis remises par les recenseurs à une base de données centralisée protégée par un mot de passe. Après les données ont été traduites, rangées et analysées utilisant le SPSS. En février 2021, les données ont été présentées de nouveau aux affilié.e.s de la FITD en quête de leurs commentaires.

Figure 8: Carte des pays africains compris dans l'enquête des affiliés de la FITD

Pays	Syndicat	Nombre de membres	Échantillon 119	
Burkina-Faso	Syndicat National des Employés de Maison et de Gardiennage du Burkina Faso	2.089		
Éthiopie	Association des travailleurs domestiques Mulu Tesfa (MTDWA)	2.956	212	
Guinée	Syndicat National des Employés de Maison de Guinée	2.512	132	
Côte d'Ivoire	Syndicat Des Travailleurs Domestiques et Travailleurs de l'Économie Informelle	1.130	61	
Kenya	Union des hôtels, des établissements d'enseignement, des hôpitaux et des secteurs connexes du Kenya	12.383	474	
Malawi	Syndicat des travailleurs du commerce, de l'industrie et des secteurs connexes	3.000	150	
Mozambique	Syndicat national des travailleurs domestiques	12.025	643	
Namibie	Syndicat namibien des travailleurs domestiques et assimilés	2.870	197	
Sénégal	Syndicat National de l'Hôtellerie de la Restauration, Café, bar et Branches Connexes	1.790	152	
Afrique du Sud	u Syndicat sud-africain des services domestiques et assimilés		461	
Tanzanie	union des travailleurs de la conservation, de l'hôtellerie, des travaux domestiques et assimilés		506	
Togo	Syndicat National des Domestiques du Togo	1.345	84	
Ouganda	Union des hôtels, de l'alimentation, du tourisme, des supermarchés et des branches connexes de l'Ouganda	2.073	129	

Au total, 3.419 enquêtes ont été entreprises par des travailleur.se.s domestiques qualifié.e.s. Plusieurs répondant.e.s étaient des membres des syndicats, tandis que d'autres étaient des travailleur.se.s domestiques non syndiqué.e.s. 87 pour cent des répondant.e.s étaient des femmes – proportion plus élevée que la moyenne continentale de 75 pour cent – dont la vaste majorité s'identifiaient comme noire ou africaine. Pour la plupart des répondant.e.s, le travail domestique était leur source de revenu principale et ils/elles étaient les principaux soutiens de famille de leur foyer, 65 pour cent des répondant.e.s. habitaient dans des agglomérations urbaines, et presque un tiers étaient des travailleur.se.s migrant.e.s, avec 6 pour cent de migrant.e.s internationaux.

Figure 9: Membres des syndicats interrogé.e.s au Mozambique, au Burkina-Faso, à la Côte D'Ivoire et au Sénégal





Points forts et limites

L'enquête a été conduite par les travailleur.se.s mêmes, contournant plusieurs des pièges des relations de pouvoir asymétriques entre les chercheur.se.s et les participant.e.s dans la recherche, endémiques des processus de recherche (Deane et Stevano 2016). Selon les syndicats de travailleur.se.s domestiques, le fait de conduire la recherche les a aidé.e.s à

augmenter leur visibilité pendant les conditions de confinement, à recruter de nouveaux membres et à renforcer leur organisation. Le processus de recherche a permis aux syndicats de travailleur.se.s domestiques pas seulement de collecter des données utiles qui pourraient renforcer leurs réponses au milieu d'une pandémie sans précédent, mais aussi de démontrer aux travailleur.se.s syndicalisé.e.s et non syndicalisé.e.s que leur détresse était vraiment importante pour le syndicat. Lorsque cela était possible, les enquêtes étaient associées aux campagnes de sensibilisation et à la distribution de denrées alimentaires et d'équipement de protection individuelle. Tel que les syndicats de travailleur.se.s domestiques l'ont clairement dit, ceci n'aurait pas été possible sans l'appui de la FITD.

Cependant, les recenseurs ont affronté de nombreux défis pendant le processus de recherche. Bien que les travailleur.se.s domestiques interviewé.e.s étaient effectivement leurs pairs, plusieurs répondant.e.s craignaient qu'il y aurait des répercussions négatives en raison de leur participation dans l'enquête. Concerné.e.s par la punition de leur employeur.se.s, les répondant.e.s soulignaient l'importance de l'anonymat et de la confidentialité. En outre, à cause des conditions du confinement il était difficile de contacter les travailleur.se.s domestiques. Les travailleur.se.s domestiques logé.e.s au sein du ménage étaient particulièrement difficiles car ils/elles avaient encore mois de temps et d'intimité que d'habitude. Mais même les travailleur.se.s qui logent chez eux ont été difficilement accessibles, à cause des heures de travail prolongées et des limitations de la mobilité géographique. Par conséquent, plusieurs recenseur.se.s ont opté pour les enquêtes par téléphone, mais la distance spatiale des interviews signifiait qu'ils/elles avaient du mal à fournir le soutien affectif dont ils/elles avaient besoin. Une représentante du syndicat des travailleur.se.s domestiques de l'Afrique du Sud se souvient :

"Il était difficile d'établir des liens personnels. Je ne pouvais pas les serrer dans mes bras, leur dire que tout irait bien."

Les barrières linguistiques, les niveaux élevés d'analphabétisme et l'accès inégal à l'Internet constituaient des défis additionnels. Même si l'enquête a été traduite en amharique, anglais, français et portugais – les langues officielles dans la plupart des pays de l'étude – elles n'étaient pas toujours les langues maternelles des travailleur.se.s domestiques. En outre, plusieurs travailleur.se.s domestiques ne se sentaient pas à l'aise remplissant des enquêtes électroniques sur Google Forms. En effet, étant donné la nature inégale des technologies digitales, plusieurs n'avaient même pas de téléphones intelligents. Donc, les recenseur.se.s devaient interpréter oralement l'enquête dans d'autres langues nationales, cas par cas. Le processus n'exigeait pas seulement beaucoup de temps mais aussi que les recenseurs parlent plusieurs langues. En conséquent, la date limite pour compléter la recherche a dû être reportée de novembre 2020 à janvier 2021.

En outre, comme pour tout instrument d'enquête, les répondant.e.s n'ont pas eu la flexibilité d'aller plus loin ou de reproduire de l'information inattendue. Bien que l'enquête permettait des affirmations ouvertes, l'espace prévu pour fournir des données détaillées était limité. Des recherches qualitatives futures pourraient être utiles à explorer les processus et les forces qui sont à la base des résultats présentés dans ce rapport. Finalement, à cause du manque de données disponibles sur la main d'œuvre pour travail domestique dans la plupart des pays africains, cette enquête n'est pas représentative de l'ensemble des travailleur.se.s domestiques africain.e.s. Néanmoins, jusqu'à présent elle constitue l'enquête la plus exhaustive des

travailleur.se.s africain.e.s. Ce qui est important, c'est qu'elle a été conçue en articulation avec les syndicats de travailleur.se.s domestiques, conduite par des chercheur.se.s travailleur.se.s domestiques qualifié.e.s et analysée conjointement avec des organisations de travailleur.se.s nationales.

Structure du rapport

Le rapport est structuré autour de trois thématiques centrales qui ont émergé pendant la recherche. La première thématique est la sécurité de l'emploi. Elle donne un aperçu des arrangements de travail avant la pandémie de la Covid-19 et comment ils ont changé avec l'introduction de mesures de confinement. La deuxième thématique est la sécurité du revenu. Elle évalue l'effectivité des instruments de remplacement du revenu introduits par l'État et explore comment les travailleur.se.s domestiques ont joint les deux bouts faute de soutien de l'État. La troisième thématique se centre sur la santé et la sécurité du travail. Elle aborde comment les travailleur.se.s domestiques se sont en sorti.e.s au milieu des risques pour la santé posés par la pandémie de la Covid-19. Le rapport conclut avec un débat des recommandations pour l'État, les employeur.se.s et les syndicats de travailleur.se.s domestiques.

Conditions d'emploi

La Convention 189 de l'OIT stipule que chaque pays doit prendre des mesures afin d'assurer que les travailleur.se.s domestiques soient informé.e.s de leurs conditions d'emploi d'une manière vérifiable et facilement compréhensible, de préférence au moyen d'un contrat écrit. Seulement 16,8 pour cent des travailleur.se.s domestiques interrogé.e.s avaient accès à un contrat écrit. Les contrats écrits étaient plus fréquents en Éthiopie, Namibie et Burkina-Faso; et moins fréquents en Tanzanie, au Mozambique et au Sénégal. Dans plusieurs cas, l'absence d'un contrat écrit signifiait que les travailleur.se.s domestiques n'avaient que très peu d'influence pour faire respecter les conditions de travail convenues avant la pandémie de la Covid-19. Celles-ci comprenaient la nature de la relation d'emploi, les types d'activités à entreprendre, la durée du temps de travail, le repos journalier et hebdomadaire et l'indemnité de départ.

Figure 10: Fréquence des contrats écrits dans les pays africains, 2020/2021

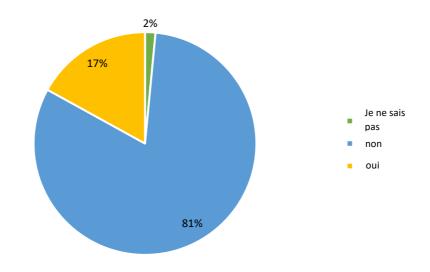
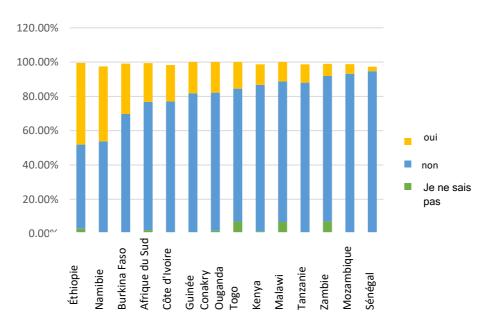


Figure 11: Fréquence des contrats écrits par pays, 2020/2021



85 pour cent des travailleur.se.s domestiques interrogé.e.s travaillaient pour un employeur.se et 67 pour cent travaillaient à plein temps. D'autres arrangements habituels comprenaient le travail à temps partiel et le travail journalier pour plusieurs employeur.se.s. En dépit de la récente prolifération des agences de placement pour le travail domestique et des plateformes en ligne telles SweepSouth en Afrique du Sud, seulement 2 pour cent des travailleur.se.s domestiques travaillaient pour des agences privées. D'une part, la portée des plateformes numériques reste encore très limitée étant donné la nature inégale de la pénétration numérique. D'autre part, les plateformes de travail domestique sont encore plus dispersées, ce qui pose un défi pour le travail organisé. Les activités des travailleur.se.s domestiques sont très variées. 36 pour cent des travailleur.se.s domestiques interrogé.e.s faisaient un peu de tout, tandis que le reste se concentrait sur des activités spécialisées. Les activités les plus habituelles étaient le ménage, le nettoyage et la cuisine; et les moins habituelles étaient le soin des jeunes, des personnes âgées et des personnes handicapées.

Figure 12: Type d'employeur.se dans les différents pays de l'étude, 2020/2021

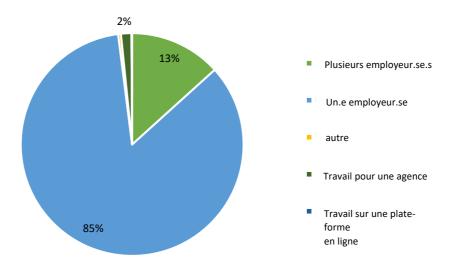
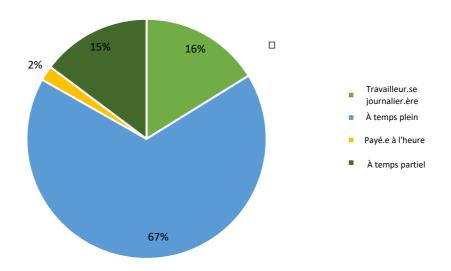
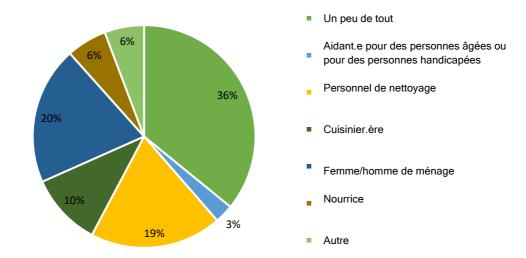


Figure 13: Conditions d'emploi dans les différents pays de l'étude, 2020/2021







81 pour cent des travailleur.se.s domestiques ont signalé que le gouvernement a introduit des mesures de distanciation sociale dans leurs pays respectifs. En dépit des restrictions concernant les rassemblements et les déplacements, 47 pour cent de ceux/celles qui ont été interrogé.e.s ont continué à travailler comme avant afin de joindre les deux bouts, mettant leurs vies en danger face à une pandémie sans précédent, Ceci était spécialement vrai à Burkina-Faso, Malawi, et Tanzanie, où les mesures de santé publique étaient plus faibles. 29 pour cent des travailleur.se.s domestiques interrogé.e.s ont été suspendu.e.s ou licencié.e.s, pendant la période du confinement, tandis que 18 pour cent continuaient à travailler mais avec une réduction des heures de travail et des salaires. Les suspensions et les licenciements étaient particulièrement fréquents en Afrique du Sud, Sénégal, et Kenya, où les restrictions étaient plus strictes. Seulement 6 pour cent des travailleur.se.s domestiques interrogé.e.s sont resté.e.s chez eux mais continuaient à toucher leur salaire. Puisqu'en général ils/elles sont les principaux soutiens de famille de leur foyer, et que le travail domestique constitue leur activité génératrice de revenus principale, la réduction des revenus a eu un impact sur la totalité du foyer. Une travailleuse domestique en Afrique du Sud dit :

"J'ai perdu deux membres de ma famille et j'ai dû payer toutes les dépenses. En tant que travailleuse domestique, je dois toujours payer les enterrements de ma famille."



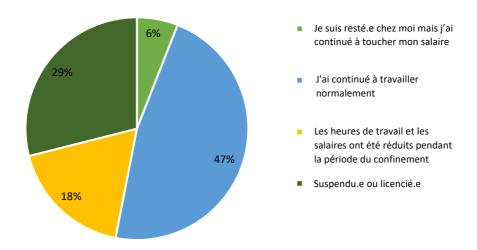
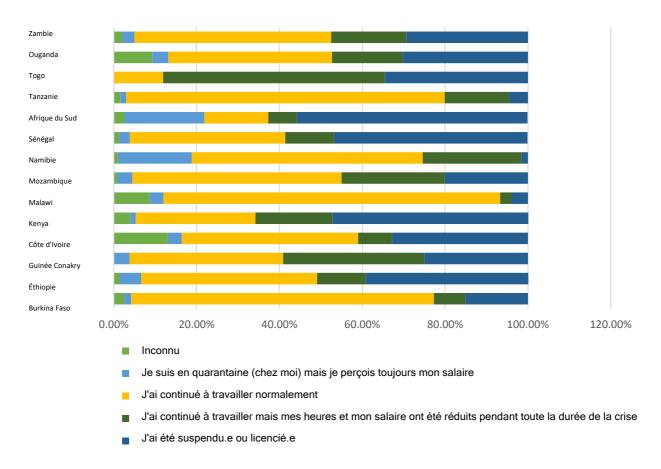


Figure 16: L'impact des mesures de confinement sur les travailleur.se.s domestiques par pays, 2020/2021



Remarquablement, 85 pour cent des travailleur.se.s licencié.e.s n'ont reçu aucune indemnité de départ, tandis que 11 pour cent ont reçu une indemnité d'une valeur d'entre un et trois mois de travail. Bien qu'un quart des travailleur.se.s domestiques licencié.e.s ont obtenu un travail dans deux mois, la plupart a dû attendre beaucoup plus. Seulement la moitié a trouvé un travail entre trois et six mois après; et le quart restant a dû attendre au moins sept mois pour obtenir un travail. Autrement dit, même pour ceux/celles qui ont eu la chance de recevoir une indemnité

de départ, la somme n'était pas assez pour que les travailleur.se.s domestiques remontent la pente pendant la période du confinement – et beaucoup sont resté.e.s au chômage jusqu'à présent.

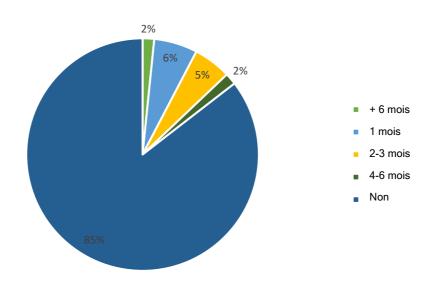
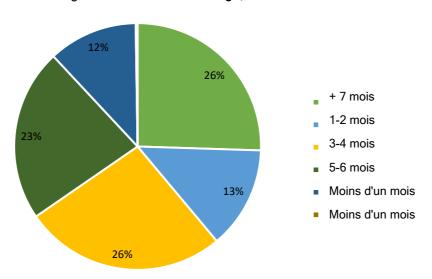


Figure 17: Paiement d'indemnité, 2020/2021





En plus, 72 pour cent des autres membres du foyer ont perdu leur travail ou subi une réduction des revenus. Étant donné la taille relativement grande des foyers – 51 pour cent des travailleur.se.s domestiques habitent avec cinq ou plus d'autres personnes, ce qui se trouve audessus de la moyenne nationale – la perte combinée de revenus a augmenté les tensions internes dans les foyers. L'impact d'une réduction des revenus a été exacerbé par les coûts des produits alimentaires et des combustibles en hausse, en particulier dans les régions qui dépendent des importations. En effet, 74 pour cent des travailleur.se.s domestiques interrogé.e.s ont signalé une augmentation des prix des produits alimentaires et 69 pour cent ont signalé plus de difficultés pour avoir accès aux transports en commun au milieu d'une spéculation généralisée sur les prix. En outre, 52 pour cent des travailleur.se.s domestiques louent leurs maisons et donc ils/elles risquaient d'être expulsé.e.s. L'effet combiné, tel qui

explique une travailleuse sud-africaine, était une plus grande anxiété, puisque les travailleur.se.s domestiques avaient du mal à gagner leur pain :

"La mort et la faim étaient une lutte qui séparait les riches des pauvres. Nos enfants ont perdu leurs travails, et maintenant nous sommes tous à la maison sans rien."

En effet, une plus grande anxiété affectait deux tiers des travailleur.se.s domestiques interrogé.e.s. La section suivante explore à quel point les travailleur.se.s domestiques se sont bénéficié.e.s du soutien de l'État.

Figure 19: L'impact de la pandémie sur les revenus des autres membres du foyer, 2020/2021

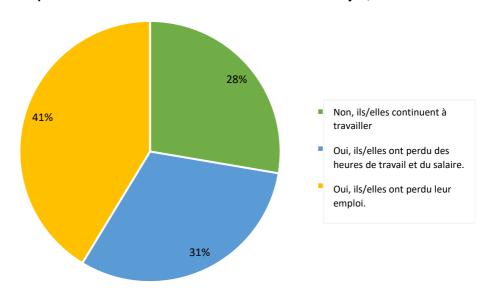
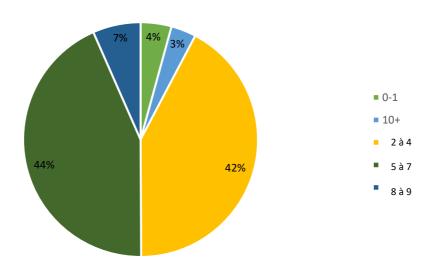
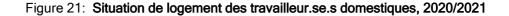


Figure 20: La taille des foyers des travailleur.se.s domestiques, 2020/2021





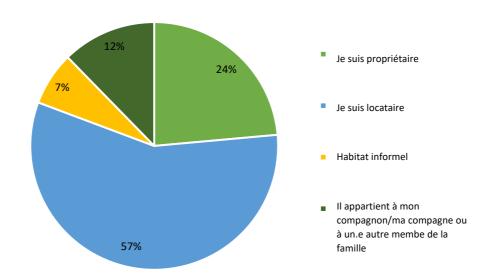
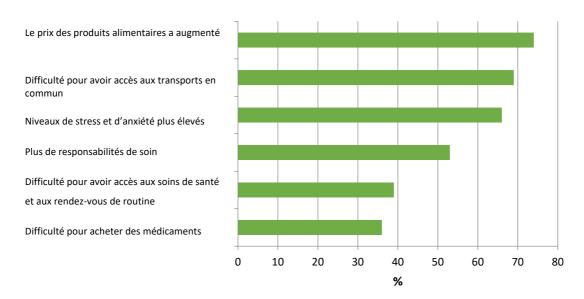


Figure 22: Impact globale de la pandémie sur les travailleur.se.s domestiques, 2020/2021



La pandémie de la Covid-19 a exacerbé les conditions déjà précaires des travailleur.se.s domestiques. Même si les riches et les pauvres avaient peur du virus, le coût des mesures de confinement a été principalement supporté par les pauvres, qui se sont trouvés sans sources de subsistance du jour au lendemain. Puisque les membres de la famille ont perdu leurs travails, quelques travailleur.se.s domestiques ont eu recours à quelques activités de génération de revenus alternatives, mais les entreprises ne réussissaient pas au milieu d'un désespoir généralisé. Une travailleuse domestique en Afrique du Sud se souvient :

"Les choses allaient très mal parce que je ne pouvais pas vendre des choses de particulier en particulier. La communauté ne pouvait pas se permettre de rien acheter. Les membres de la famille ont perdu leurs travaux, et les prix des produits alimentaires sont montés en flèche."

Au milieu d'une grande incertitude économique et du confinement de grandes familles dans des espaces réduits, les travailleur.se.s domestiques ont affronté un risque plus élevé de harcèlement et de violence basés sur le genre. En effet, plusieurs ont signalé que les interdictions de l'alcool ont été un répit bienvenu au milieu d'une anxiété croissante. Finalement, le coup de la pandémie de la Covid-19 a souligné les besoins d'un système de protection social exhaustive, capable de répondre aux contingences tout au long du cycle de la vie ainsi qu'aux risques idiosyncratiques. La section suivante explore :

Aide aux revenus : réponses de l'État et des syndicats

La Convention 189 de l'OIT stipule que les États membres doivent garantir l'accès des travailleur.se.s domestiques à la sécurité sociale dans des conditions qui ne soient pas moins favorables que celles applicables à l'ensemble des travailleur.se.s. 70 pour cent des travailleur.se.s domestiques interrogé.e.s ne contribuaient pas aux programmes d'assurance sociale et par conséquent n'avaient pas eu accès aux prestations contributives pendant la période de confinement. La couverture de l'assurance sociale était plus élevée en Namibie, au Kenya, et au Burkina-Faso; et plus basse en Guinée, au Sénégal, et à la Côte d'Ivoire. Parmi les travailleur.se.s domestiques qui contribuaient aux programmes d'assurance sociale, 59 pour cent supportaient le fardeau total des contributions, à cause de la classification erronée comme travailleur.se.s pour compte propre. Remarquablement, en général même les travailleur.se.s domestiques qui contribuaient aux programmes d'assurance sociale ne recevaient pas d'indemnité de chômage.

23%

Figure 23: Couverture de l'assurance sociale parmi les travailleur.se.s domestiques, 2020/2021

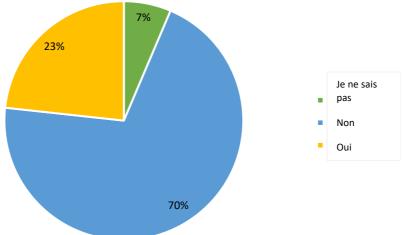


Figure 24: Couverture de l'assurance sociale parmi les travailleur.se.s domestiques par pays. 2020/2021

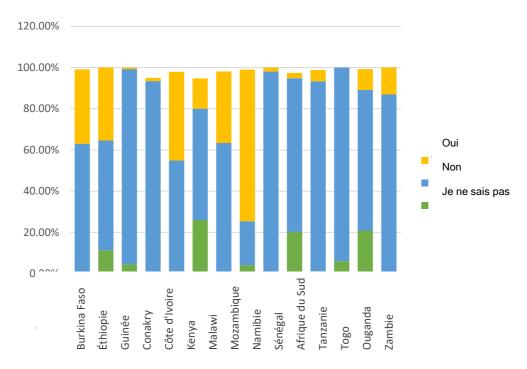
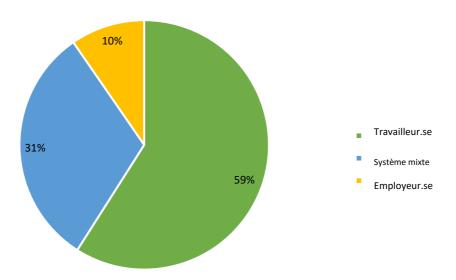


Figure 25: Dispositions contributives pour ceux/celles avec une couverture de l'assurance sociale, 2020/2021

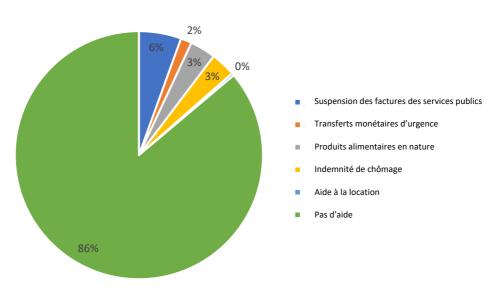


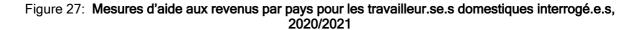
Faute d'une couverture de l'assurance sociale adéquate, l'aide sociale non contributive a joué un rôle important dans la réduction de l'impact socioéconomique négatif de la pandémie. Dans la continent africain, les États ont introduit plusieurs formes d'aide aux revenus, y compris la suspension des factures des services publics, la distribution de paniers alimentaires, et le paiement de transferts monétaires d'urgence. La suppression des factures des services publics était plus répandue au Sénégal, les indemnités de chômage et les transferts monétaires d'urgence en Namibie, les paniers et les bons alimentaires en Ouganda, et l'aide à la location au Burkina-Faso. Cependant, seulement 14 pour cent des travailleur.se.s domestiques ont signalé qu'ils/elles avaient reçu quelque sorte de soutien de l'État. La raison principale pour les bas niveaux de couverture était que la plupart des travailleur.se.s domestiques n'avaient pas le droit de la demander. Tel qui exprime une travailleuse de la Guinée :

"Il n'y avait aucune mesure spécifique pour les travailleur.se.s domestiques. Si les travailleur.se.s recevaient des bénéfices tel des trousses d'hygiène ou une dispense de paiement des services publics, c'était parce qu'ils/elles étaient dans un foyer qui était compris dans le programme, et non pas parce qu'il/elle était un.e travailleur.se domestique."

La plupart des mesures d'aide aux revenus étaient très ciblées et limitées aux foyers les plus pauvres. Bien que les salaires des travailleur.se.s domestiques se trouvent certainement parmi les plus bas – trois quarts des travailleur.se.s domestiques interrogé.e.s gagnent moins de \$100 par mois – très souvent ils/elles appartiennent à ce qu'on appelle "la maillon intermédiaire manquant" (Alfers et Moussié 2020). Leurs salaires sont trop bas et les arrangements de travail trop irrégulières pour contribuer à l'assurance sociale mais trop élevés pour se bénéficier des formes résiduelles d'assistance sociale. D'autres raisons pour ne pas y avoir recours comprenaient de lourds processus de demande, tel le besoin de présenter les demandes en ligne et les stipulations concernant les types de documents nécessaires. Ceci était particulièrement le cas au Burkina-Faso, en Afrique du Sud et au Malawi.

Figure 26: Mesures d'aide aux revenus introduites pour les travailleur.se.s domestiques interrogé.e.s, 2020/2021





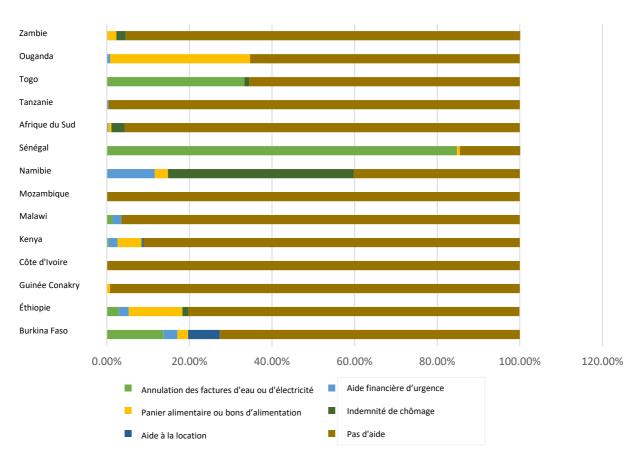


Figure 28: Est-ce que les travailleur.se.s domestiques ont demandé à l'État des aides aux revenus? 2020/2021

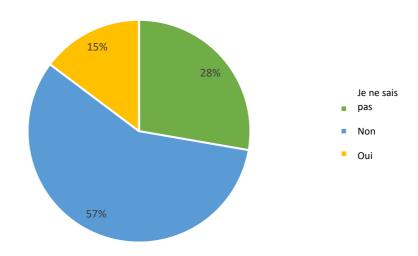


Figure 29: Raisons pour ne pas demander des aides aux revenus, 2020/2021

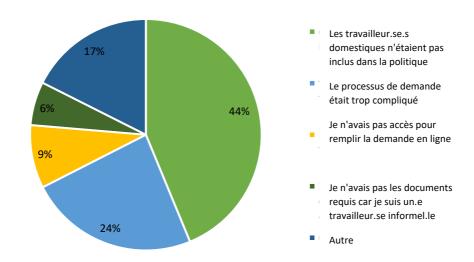


Figure 30: Raisons pour ne pas demander des aides aux revenus par pays, 2020/2021

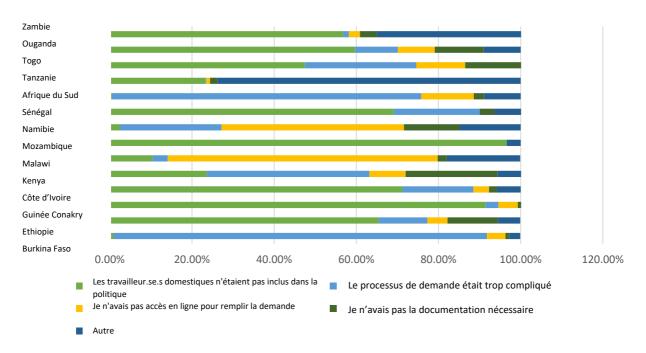
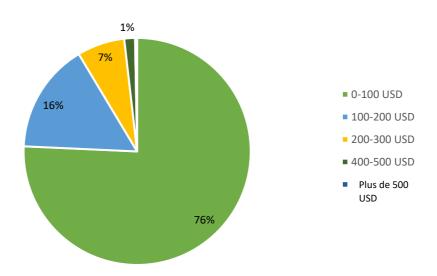


Figure 31: Salaires des travailleur.se.s domestiques, 2020/2021



Dans quelques pays, les syndicats de travailleur.se.s domestiques ont demandé l'extension de l'assistance sociale d'urgence à ce secteur historiquement marginalisé. Au Mozambique, par exemple, l'État s'est engagé à incorporer les travailleur.se.s domestiques dans son train de mesures d'urgence pour la Covid-19. Il promettait de fournir l'équivalent à \$20 par mois pendant six mois à plus d'un million de foyers (RdM 2020). Cependant, une fois que l'État avait inscrit les travailleur.se.s domestiques dans le système avec l'aide du syndicat, ils ont restreint la portée du programme aux travailleur.se.s domestiques qui vivaient dans la ville capitale Maputo. À cause du coût de la vie trop cher dans les limites de la ville capitale et les bas salaires des travailleur.se.s domestiques, seulement un petit nombre de travailleur.se.s domestiques habite en effet dans la zone géographique admissible. Malheureusement, l'État n'a pas encore payé les transferts monétaires promis, même pas aux travailleur.se.s domestiques admissibles. En réponse, le syndicat a lancé une campagne publique pour faire pression sur l'État pour qu'il distribue les fonds.

Figure 32: Des travailleur.se.s du Mozambique demandent de l'assistance sociale d'urgence, 2020/2021



Finalement, le cadre actuel pour la fourniture de protection sociale dans une grande partie du continent africain ne garantit pas la sécurité du revenu à la vaste majorité des travailleur.se.s informel.le.s, y compris les travailleur.se.s domestiques. Faute d'un soutien de l'État suffisant pendant la période de confinement, les travailleur.se.s domestiques ont été obligé.e.s de concocter d'autres manières de subsister. 67 pour cent des travailleur.se.s domestiques ont reçu quelque forme d'aide provenant de leurs syndicats respectifs. Les syndicats de travailleur.se.s domestiques ont lancé des campagnes de sensibilisation pour les travailleur.se.s et les employeur.se.s, ont distribué des denrées alimentaires et des équipements de protection individuelle, et ont formé les travailleur.se.s domestiques aux activités économiques nouvelles telle la fabrication des masques et de savon pour les vendre. Le soutien des syndicats a été spécialement important au Sénégal, au Togo, en Tanzanie et au Mozambique. Selon une travailleuse de la Côte d'Ivoire :

"Le syndicat nous a donné des fonds pour commencer des activités de génération de revenus. J'ai appris à faire des masques pour les vendre. Avant, je ne savais pas que le syndicat existait; à partir d'aujourd'hui, j'ai l'intention d'en devenir une membre et de participer dans la lutte pour un travail décent.

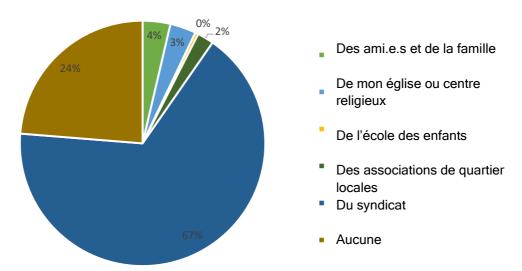


Figure 33: Sources de soutien en dehors de l'État, 2020/2021



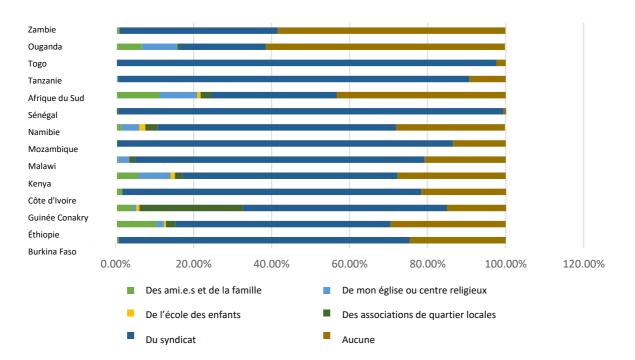


Figure 35: Des syndicats de travailleur.se.s domestiques distribuent des denrées alimentaires et des trousses d'hygiène au Sénégal, 2020/2021

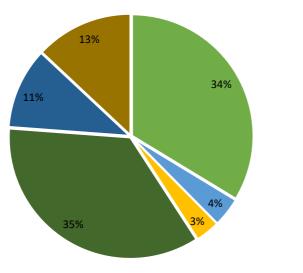


Figure 36: Campagnes de sensibilisation en Guinée. 2020/2021.



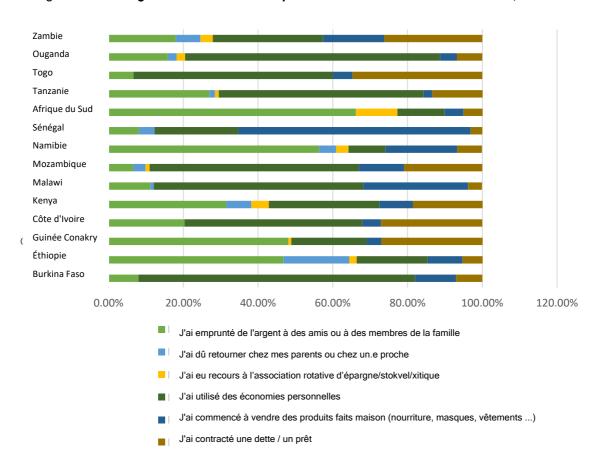
Les travailleur.se.s domestiques ont reçu aussi une aide infime des associations de quartier locales, de l'église, et des ami.e.s et de la famille. L'assistance des institutions religieuses était spécialement fréquente en Afrique du Sud, en Ouganda et au Kenya. En Guinée, un quart des foyers ont reçu de l'aide de leurs voisin.e.s. En Éthiopie, les ami.e.s et la famille ont été une source importante de subsistance.

Figure 37: Stratégies de soutien faute de provision d'aides aux revenus de l'État, 2020/2021



- J'ai emprunté de l'argent à des
- ami.e.s ou à des membres de la famille
- J'ai dû retourner chez mes parents ou chez un.e proche
- J'ai eu recours à l'association rotative d'épargne/stokvel/xitique
- J'ai utilisé des économies personnelles
- J'ai commencé à vendre des produits faits maison (nourriture, masques, vêtements ...)

Figure 38: Stratégies de soutien faute de provision d'aides aux revenus de l'État , 2020/2021



Cependant, tel qui a été exprimé par une travailleuse de l'Afrique du Sud, l'aide des ami.e.s et de la famille n'était pas facile dans un contexte où tout le monde souffrait :

"Pendant la Covid 19 nous étions enfermé.e.s, on ne visitait pas les familles, donc il était impossible d'y emprunter de la nourriture à cause de la faim. Cette période de la Covid-19 m'a appris que même votre famille immédiate ne peut pas vous aider quand vous avez un problème parce que tout le monde était en train de s'occuper d'eux-mêmes."

Pour les travailleur.se.s domestiques qui ont perdu des revenus pendant la période de confinement, les économies des ménages étaient la source principale de subsistance. Les économies des ménages ont été spécialement importantes au Burkina-Faso et en Ouganda. Une fois que les économies étaient épuisées, les travailleur.se.s domestiques empruntaient de l'argent aux ami.e.s, aux voisin.e.s, aux parentes, et aux associations rotatives de crédit. Les dettes ont été particulièrement importantes en Zambie, en Guinée, et à la Côte d'Ivoire. D'autres ont entreprit des activités alternatives de génération de revenus tels le petit commerce et l'exploitation agricole. Cependant, l'absence de mesures de sécurité de revenu signifiait que les travailleur.se.s domestiques devaient choisir entre leur santé et leur sécurité économique. La section suivante explore comment les travailleur.se.s domestiques ont géré les dangers en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail.

Santé et sécurité du travail

La Convention 189 de l'OIT stipule que tout.e travailleur.se domestique a droit à un environnement de travail en sécurité et sain. Bien que trois quarts des travailleur.se.s domestiques ont dit qu'ils/elles étaient en faveur d'un retour au travail en sécurité, plus de la moitié ont déclaré qu'ils/elles se sentaient en danger ou en très grand danger pour retourner au travail. Les travailleur.se.s domestiques au Burkina-Faso se sentaient particulièrement en danger, suivis par ceux/celles au Mozambique, au Sénégal, et en Afrique du Sud. Après tout, moins de la moitié des employeur.se.s donnaient aux travailleur.se.s domestiques l'équipement de protection nécessaire. La pénurie d'équipement de protection était particulièrement scandaleuse au Togo, au Kenya, en Mozambique, et en Tanzanie. En outre, moins d'un quart des employeur.se.s assuraient un transport en sécurité pour aller et venir au travail. Selon une travailleuse domestique de la Namibie, la période de confinement a été exceptionnellement difficile :

"J'ai affronté plusieurs défis comme des longues distances traversées à pied.

J'étais en danger d'être tuée et violée dans mon long trajet à pied."

Figure 39: Protocoles en vigueur pour le retour au travail en sécurité pour les travailleur.se.s domestiques, 2020/2021

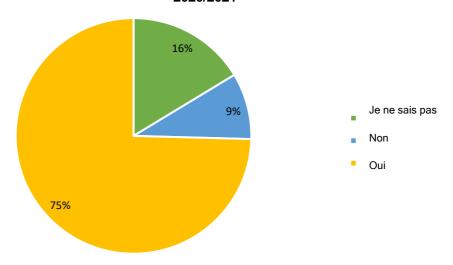


Figure 40: Protocoles en vigueur pour le retour au travail en sécurité pour les travailleur.se.s domestiques par pays, 2020/2021

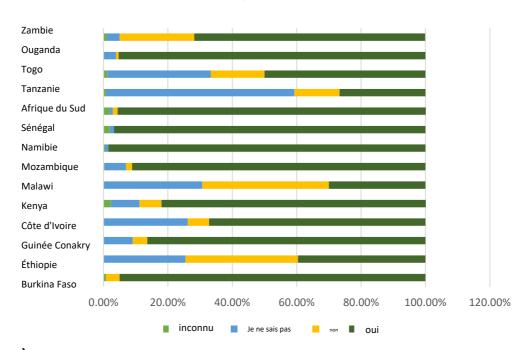


Figure 41: À quel point les travailleur.se.s domestiques se sentaient-ils/elles en sécurité pour retourner au travail, 2020/2021

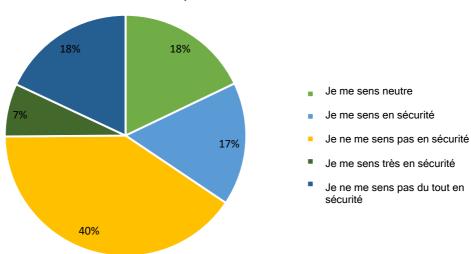


Figure 42: À quel point les travailleur.se.s domestiques se sentaient-ils/elles en sécurité pour retourner au travail, selon le pays. 2020/2021

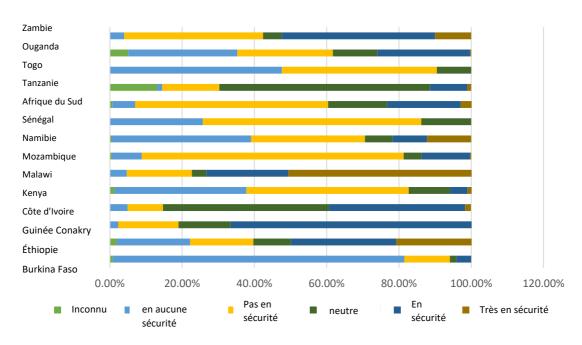
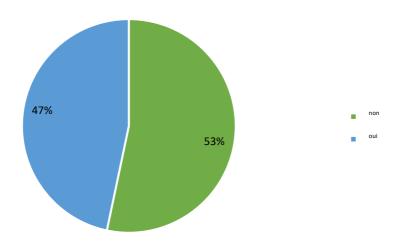


Figure 43: Approvisionnement d'équipement de protection nécessaire par l'employeur.se, 2020/2021





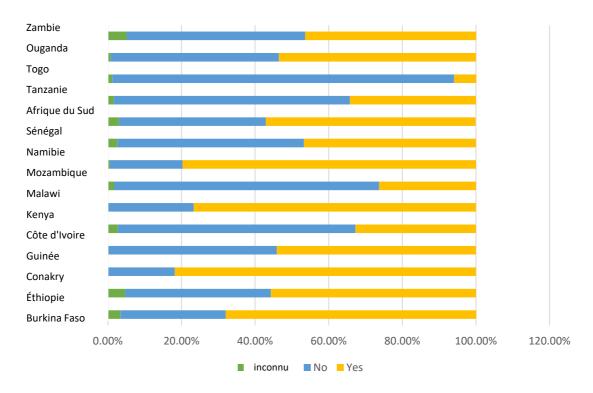
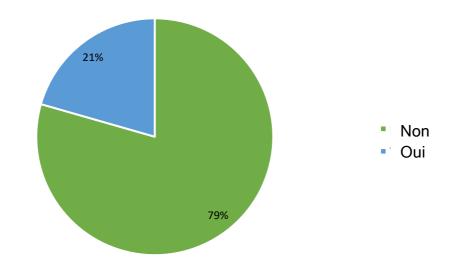


Figure 45: Approvisionnement de transport en sécurité par l'employeur.se, 2020/2021



Un pour cent des travailleur.se.s domestiques interrogé.e.s ont eu un résultat positif pour la Covid-19, et un 3 pour cent additionnel a présenté des symptômes mais aucun test n'a été fait. Ces chiffres sont six fois plus élevés que le taux d'infection moyen en Afrique pendant la même période, ce qui indique que les travailleur.se.s domestiques sont vulnérables de façon disproportionné étant donné la nature intime du travail. L'émergence de nouvelles variantes dans le continent africain a déclenché une deuxième et plus puissante vague qui expose les travailleur.se.s domestiques à un risque encore plus grand – particulièrement si l'on tient compte des problèmes de santé préexistants. 21 pour cent des travailleur.se.s domestiques ont hypertension artérielle, 9 pour cent ont des problèmes respiratoires et 2 pour cent ont du surpoids. En outre, 53 pour cent des travailleur.se.s domestiques n'ont pas accès aux jours de congé maladie payés, ce qui exacerbe le risque de succomber à la Covid-19.

Figure 46: Positif à la Covid-19, 2020/2021



Figure 47: Problèmes de santé préexistants parmi les travailleur.se.s domestiques, 2020/2021

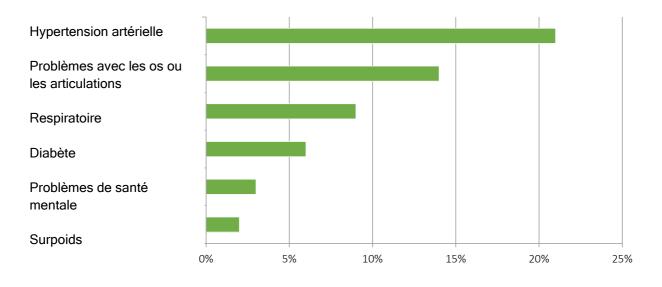
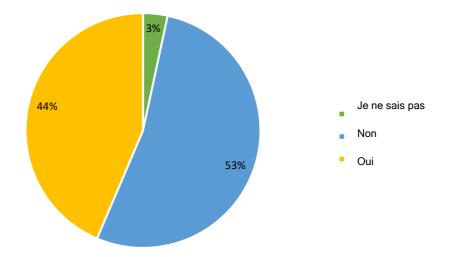


Figure 48: Accès aux jours de congé maladie payés parmi les travailleur.se.s domestiques. 2020/2021.



Finalement, la pandémie de la Covid-19 a augmenté la charge de travail des travailleur.se.s domestiques et le degré de stress dans le lieu de travail. Plus de la moitié des travailleur.se.s domestiques ont déclaré que leur charge de travail s'est intensifiée car les employeur.se.s et leurs enfants restaient chez eux et n'allait pas au travail ou à l'école. Pendant ce temps, deux tiers de ceux/celles qui ont été interrogé.e.s ont déclaré qu'ils/elles avaient eu des niveaux d'anxiété plus élevés. L'anxiété s'aggravait par la situation socioéconomique. Trois quarts des travailleur.se.s domestiques ont déclaré que les prix des produits alimentaires ont augmenté, et même ceux/celles qui ont conservé leur travail avaient de plus en plus des difficultés pour joindre les deux bouts. Les mesures de confinement signifiaient aussi que l'accès au transport en commun devenait plus difficile, même si les travailleur.se.s domestiques étaient classifié.e.s comme travailleur.se.s essentiel.le.s En plus, l'accès habituel aux soins de santé et aux médicaments devenait plus difficile, puisque les systèmes de soins déplaçaient leur attention presque exclusivement à la pandémie. Plusieurs des problèmes soulignés dans ce rapport sont antérieurs à la pandémie de la Covid-19, mais elle les a exacerbés. Étant donné la faible vitesse du déploiement des vaccins contre la Covid-19 dans le continent africain - ce qui a été surnommé l'apartheid des vaccins - probablement les travailleur.se.s domestiques africain.e.s devront affronter plus de vagues d'infection. La section suivante résume une série de recommandations pour l'État, les employeur.se.s et les syndicats de travailleur.se.s domestiques.

Conclusions et recommandations

Plusieurs des défis soulignés par les travailleur.se.s domestiques dans cet étude – des conditions de travail précaires, des bas salaires, des heures de travail déraisonnablement longues, manque d'accès aux bénéfices de la sécurité sociale, et des risques pour la santé et la sécurité au travail – ne sont pas nouveaux. En effet, la Convention 189 essayait d'améliorer les conditions dans le secteur stipulant que les États membres devaient prendre des mesures afin de garantir le droit des travailleur.se.s domestiques à un contrat écrit; un salaire minimum et des déductions pour des paiements en nature qui soient raisonnables; un temps de travail raisonnable; repos journalier et hebdomadaire et congés annuels; des standards de santé et

sécurité au travail; des conditions décentes pour les travailleur.se.s logé.e.s au sein du ménage; le droit aux bénéfices de la sécurité sociale ; rapatriement payé pour les travailleur.se.s domestiques migrant.e.s ; et l'accès effectif aux mécanismes de règlement des différends et inspection du travail, parmi d'autres aspects (OIT 2011). La pandémie de la Covid-19 a intensifié la nature de la précarité, ce qui rend l'adoption des mesures exposées dans les Conventions 189 et 190 encore plus urgente. Cette section résume une série de recommandations pour l'État, les employeur.se.s et les syndicats de travailleur.se.s domestiques.

- Recommandations pour l'État, en articulation avec les organisations des travailleur.se.s domestiques :
 - Campagnes de sensibilisation concernant les normes sur la santé et la sécurité au travail, les droits des travailleur.se.s et les responsabilités des employeur.se.s.
 - Distribution d'équipement de protection individuelle, y compris des gants, des masques et du gel hydroalcoolique, dans les points d'accès clé tels des bus et des stations de taxis.
 - L'introduction de contrôles des prix et des subventions afin d'assurer que les produits de première nécessité y compris les denrées alimentaires, les services publics et le transport restent abordables.
 - L'extension des mesures d'urgence d'aide aux revenus pour les travailleur.se.s domestiques par une aide sociale non contributive.
 - L'extension des prestations d'assurance sociale contributives aux travailleur.se.s domestiques et l'adoption d'un cadre d'application qui encourage les employeur.se.s à l'observer.
 - o L'introduction d'une allocation contributive de chômage, quand elle n'existe pas.
 - La ratification de la Convention 189 et 190, l'adoption de législation nationale complémentaire et la mise en œuvre d'un cadre d'application approprié.
 - o Meilleur accès à l'aide médicale et au transport public en sécurité.
- Recommandations pour les employeur.se.s :
 - Meilleure communication avec les travailleur.se.s domestiques concernant les mesures sur la santé et la sécurité au travail, l'état sanitaire des membres du foyer, etc.
 - o Approvisionnement d'équipement de protection individuelle adéquat et transport sans danger pour aller et venir au travail.
 - Congé payé pour quarantaine pendant les périodes de confinement ou en cas d'infection.
 - Observation des normes internationales et des règles nationales concernant le travail domestique, y compris les contrats écrits, le temps de travail, le salaire, les congés payés – par ex. le repos journalier, les weekends, les jours fériés, les congés de maladie et de maternité- les contributions des employeur.se.s aux programmes d'assurance sociale, les normes sur la santé et la sécurité au travail, et l'indemnité de départ.
- Recommandations pour les syndicats des travailleur.se.s domestiques :
 - Campagnes de sensibilisation concernant les normes sur la santé et la sécurité au travail, les droits des travailleur.se.s et les responsabilités des employeur.se.s envers les travailleur.se.s domestiques.

- Campagnes de recrutement afin d'augmenter le volume des membres, de conserver les membres et d'améliorer la perception des cotisations.
- Consolidation des fonds d'assistance d'urgence des syndicats par une meilleure perception des cotisations des syndicats et des campagnes périodiques de base de collecte de fonds, pour distribuer des denrées alimentaires et des équipements de protection individuelle de façon plus durable.
- Expansion du programme de formation des syndicats pour comprendre des ateliers "connaissez vos droits", développement du leadership et génération de revenus.
- Campagne pour faire pression sur les États pour qu'ils ratifient la Convention 189 et 190, qu'ils adoptent des reformes législatives complémentaires qui incluent l'expansion effective de la protection sociale aux travailleur.se.s domestiques, et qu'ils mettent en œuvre un cadre d'application adapté au secteur.

Bibliographie:

- Alfers, Laura, and Rachel Moussié. 2020. 'The ILO World Social Protection Report 2017–19: An Assessment'. *Development and Change* 51 (2): 683–97. https://doi.org/10.1111/dech.12563.
- Castel-Branco, Ruth. 2018. 'Mapping of Domestic Workers and Their Organizations in Angola'.

 International Domestic Workers Federation.
- 2019. 'O Trabalho Doméstico Em Moçambique: Uma Década Após a Sua Formalização.' Fórum Mulher.
- Castel-Branco, Ruth, and Loide da Graca Sambo. 2020. 'Ultrapassando as Barreiras No Accesso à Segurança Social Contributiva'. International Labour Organization.
- Deane, Kevin, and Sara Stevano. 2016. 'Towards a Political Economy of the Use of Research Assistants: Reflections from Fieldwork in Tanzania and Mozambique'. *Qualitative Research* 16 (2): 213–28. https://doi.org/10.1177/1468794115578776.
- Gillwald, Alison, Onkokame Mothobi, and Broc Rademan. 2019. 'The State of ICT in Mozambique 2018'. ICT Research Africa.
- IDWF. 2020. 'Domestic Workeers at the Frontlines of the Covid-19 Crisis'. International Domestic Workers Federation.
- ILO. 2011. 'Convention C189 Domestic Workers Convention, 2011 (No. 189)'. International Labour Organization.

 https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_C ODE:C189.
- —. 2013a. 'Domestic Workers Across the World: Global and Regional Statistics and the Extent of Legal Protection.' International Labour Office (ILO).
- ——. 2013b. The Informal Economy and Decent Work: A Policy Resource Guide Supporting Transitions to Formality. Geneva: International Labour Organization. http://www.ilo.org/emppolicy/pubs/WCMS 212688/lang-en/index.htm.
- ——. 2016. 'Social Protection for Domestic Workers: Key Policy Trends and Statistics'. International Labour Office, Social Protection Department (SOCPRO) | Geneva.
- ——. 2019a. 'C190 Violence and Harassment Convention, 2019 (No. 190).' International Labour Office (ILO).
- ——. 2019b. 'Extending Social Security to Workers in the Informal Economy: Lessons from International Experience'. International Labour Office (ILO).
- ——. 2020a. 'ILO Monitor: COVID-19 and the World of Work. Third Edition Updated Estimates and Analysis. 29 April'. International Labour Organization.
- ——. 2020b. 'Impact of the COVID-19 Crisis on Loss of Jobs and Hours among Domestic Workers'. International Labour Organization.
- MTDWA. 2020. 'A Survey of COVID-19 with Regard to Its Impacts on the Social and Eocnomic Aspects of Ethiopian Domestic Workers'. Mulu Tetsfa Domestic Workers Association.
- RdM. 2020. 'Plano Economico e Social Para 2020.' República de Moçambique.
- World Bank. 2020. 'Scaling up Social Assistance Payments as Part of the Covid-19 Pademic Response.' World Bank Group.

Annexe: instrument d'enquête

Cette enquête conduite par la Fédération Internationale de Travailleurs Domestiques (FITD) avait l'intention de mieux comprendre les effets de la crise de la COVID-19 sur vos vies. Cette information nous permettra de fournir des systèmes de support plus efficaces, de sensibiliser, et de faire notre lutte collective plus visible pour survivre dans ce temps de crise mondiale. L'information fournie ici est strictement confidentielle et sera vérifiée seulement par l'équipe technique de la FITD, pour assurer votre intimité. Ainsi aucune information personnelle ne sera divulguée aux tiers sans votre consentement et autorisation. Si vous avez des questions ou des inquiétudes, veuillez-vous contacter Vicky Kanyoka, Coordinatrice Régionale pour l'Afrique, par courrier électronique : vicky.kanyoka@idwfed.org ou WhatsApp: +255 754 633 787.

١.	Inform	ation of	démograp	hique /	personnel	le
----	--------	----------	----------	---------	-----------	----

Nom:	Courrier électronique :	

Pays de résidence

- o Burkina-Faso
- Éthiopie
- Guinée-Conakry
- o Côte d'Ivoire
- o Kenya
- Malawi
- o Mozambique
- o Namibie
- Sénégal
- o Afrique du Sud
- o Tanzanie
- o Togo
- Ouganda
- o Zambie

Lieu de résidence

- o Rural
- Urbain
- o De banlieue / périurbain

Êtes-vous un.e migrant.e?

- o Oui, migrant.e international.e
- o Oui, migrant.e national.e
- o Non

Quel âge avez-vous?

- o Moins de 18
- 0 18-29
- o 30-39
- 0 40-49
- o 50-59
- 0 60+

Quel est votre identité de genre ?

- o Femme
- o Homme
- o Non binaire
- o Trans
- o Autre

Quel est votre identité de race?

- o Noir.e / africain.e
- o Métis.e / de couleur
- o Asiatique / Indien.ne
- o Blanc.he / européen.ne
- o Autre

Quel est votre état matrimonial?

- o Marié.e ou habitant avec un.e compagnon.ne
- Célibataire
- o Séparé.e ou divorcé.e
- o Veuf / veuve
- o Autre

Avez-vous des personnes à charge?

- o Enfants ou enfants du conjoint
- Neveux et nièces
- o Frères et sœurs
- o Parents
- o Autre
- o Non

Combien de personnes habitent dans votre foyer en plus de vous-même ?

- 0 0-1
- o **2-4**
- o **5-7**
- 0 8-9
- 0 10+

0	vous le principal soutien de vote famille ? Oui Non		
Êtes-\	vous propriétaire où louez-vous votre logement ?		
0	Je suis propriétaire		
0			
0			
0	Habitat informel		
0	Je vis chez mon employeur.se		
Souffr	rez-vous des problèmes de santé suivants ?		
0	Diabète		
0	Hypertension artérielle		
0	Surpoids		
0	Problèmes avec les os ou les articulations		
0	Problèmes de santé mentale		
0	Respiratoire		
0	Cancer		
0	Autre :		
Êtes-\	vous à présent sous traitement médical ou prenez-vous quelques médicaments ?		
0	Oui		
0	Non		
II. Rel	ation d'emploi		
Quel t	type de travail faites-vous ?		
0	Aidant.e pour des personnes âgées ou pour des personnes handicapées		
0	Nourrice		
0	Personnel de nettoyage		
0	Cuisinier.ère		
0	Femme/homme de ménage		
0	Un peu de tout		
0	Autre		
Celui-	ci est votre emploi et/ou votre source de revenu principal ?		
0	•		
0	Non		
0	Si vous avez une autre source de revenu, voudriez-vous spécifier ?		

Quel est votre arrangement de travail?

- o Travailleur.se journalier.ère
- o Travailleur.se à temps partiel
- o Travailleur.se à temps plein
- o Payé.e à l'heure

Quel type d'employeur.se avez-vous?

- o Un.e employeur.se
- o Plusieurs employeur.se.s
- Travail pour une agence
- o Travail sur une plate-forme en ligne
- o Autre

Avez-vous un contrat écrit?

- o Oui
- o Non
- o Je ne sais pas

Combien d'heures travaillez-vous par semaine?

- Moins de 21 heures
- o 21 à 40 heures
- 41 à 54 heures
- o 55 heures ou plus

En moyenne, combien de temps passez-vous à faire la navette tous les jours?

- o Moins de 30 minutes
- o 30 minutes à 1 heure
- o 1 à 2 heures
- o 2 à 4 heures
- o Plus de 4 heures

Avez-vous accès aux jours de congé maladie payés?

- o Oui
- o Non
- o Je ne sais pas

Êtes-vous couvert par la sécurité sociale ?

- o Oui
- o Non
- o Je ne sais pas

Si oui, qui la paie?

- Je contribue moi même
- o Mon employeur.se contribue
- Système mixte employeur.se/employé.e

Quel est votre revenu mensuel?

- o \$0-100
- o \$100-200
- o \$200-300
- o \$300-500
- o Plus de \$500

III. La Covid-19 et le confinement

À présent, est-ce qu'il y a des mesures de quarantaine / distanciation sociale dans votre pays ?

- o Oui
- o Non
- Je ne sais pas

Si les mesures de quarantaine / distanciation sociale ont été levées, combien de temps a duré le confinement (quantité de jours) ? _____

Lesquelles des options suivantes décrit de la meilleur façon la situation de votre emploi pendant la crise ?

- J'ai continué à travailler normalement
- o Je suis en quarantaine (chez moi) mais je perçois toujours mon salaire
- J'ai continué à travailler mais mes heures et mon salaire ont été réduits pendant toute la durée de la crise
- o J'ai été suspendu.e ou licencié.e

Si vous avez été suspendu.e, pour combien de temps avez-vous été suspendu.e ?

- Moins d'un mois
- o 1-2 mois
- o 3-4 mois
- o 5-6 mois
- o 7+ mois

Si vous avez été en quarantaine ou au chômage, avez-vous recommencé à travailler ?

- o Oui
- o Non

Si vous avez été licencié.e, avez-vous reçu une indemnité de départ?

- o Non
- o 1 mois
- o 2-3 mois
- o 4-6 mois
- o 7+ mois

Les autres membres de votre foyer ont aussi été affecté.e.s par la crise ?

- o Oui, ils/elles ont perdu leur emploi.
- Oui, ils/elles ont perdu des heures de travail et du salaire.
- Non, ils/elles continuent à travailler

IV. La Covid-19 et le lieu de travail

Est-ce qu'il y a des protocoles ou des lignes directrices en vigueur pour un retour au travail en sécurité imposés par les autorités du gouvernement ?

- o Oui
- o Non
- o Je ne sais pas

Est-ce que vous vous sentez en sécurité en allant à votre travail étant donné la menace de contracter la Covid-19 ?

- o Je ne me sens pas du tout en sécurité
- o Je ne me sens pas en sécurité
- o Je me sens neutre
- o Je me sens en sécurité
- Je me sens très en sécurité

Est-ce que votre employeur.se vous donne l'équipement de protection nécessaire ?

- o Oui
- o Non

Est-ce que votre employeur.se a pris des mesures pour garantir votre sécurité pendant le voyage entre votre maison et le travail ?

- o Oui
- o Non

Avez-vous vécu quelque situation parmi les suivantes dans votre lieu de travail ?

- o J'ai dû prendre soin de ou travailler avec quelqu'un qui avait la Covid-19
- o J'ai été obligé.e de rester chez mon employeur.se pendant le confinement
- J'ai dû travailler plus que d'habitude

Vous avez eu la Covid-19?

- o Oui, j'ai eu un résultat positif pour la Covid-19
- J'ai eu des symptômes mais je n'ai pas été testé.e
- o Non

Si vous avez eu la Covid-19, est-ce que vous avez été payé.e pendant votre congé?

- o Oui
- o Non

V. La Covid-19 et le gouvernement

Est-ce que les travailleur.se.s domestiques étaient compris parmi les travailleur.ses essentiel.le.s pendant la crise ?

- o Oui
- o Non
- o Je ne sais pas

Est-ce que le gouvernement a introduit des aides aux revenus pendant la crise de la Covid-19 ?

- o Oui
- o Non
- o Je ne sais pas

Si oui, avez-vous en fait une demande?

- o Oui
- o Non

Avez-vu reçu des aides aux revenus du gouvernement pendant la crise de la Covid-19?

- o Non
- Aide financière d'urgence
- o Panier alimentaire ou bons d'alimentation
- o Indemnité de chômage
- o Annulation des factures d'eau ou d'électricité
- Aide à la location

Si vous n'avez pas demandé d'aide du gouvernement, pourquoi pas ?

- Les travailleur.se.s domestiques n'étaient pas inclus dans la politique
- Le processus de demande était trop compliqué
- o Je n'avais pas accès en ligne pour remplir la demande
- o Je n'avais pas les documents requis car je suis un.e travailleur.se informel.le
- Autre

Avez-vous reçu d'autres formes d'aide ?

- o Non
- Église, mosquée ou institution religieuse
- o Ami.e.s et famille
- o École des enfants
- Associations de quartier locales
- Le syndicat

Si vous avez perdu votre revenu, avez-vous fait quelque chose des suivants?

- o Contracté une dette / un prêt
- o Emprunté de l'argent à des ami.e.s ou à des membres de la famille
- o Commencé à vendre des produits faits maison
- o Retourné.e chez vos parents
- Association rotative d'épargne/stokvel/xitique
- Utilisé des économies personnelles

Avez-vous été affecté.e autrement par la crise?

- o Difficulté pour avoir accès aux transports en commun
- Augmentation du prix des produits alimentaires
- o Difficulté pour avoir accès aux soins de santé et aux rendez-vous de routine
- o Difficulté pour acheter des médicaments
- o Niveaux de stress et d'anxiété plus élevés
- Plus de responsabilités de soin
- Autre

VI. La Covid-19 et les syndicats

Êtes-vous membre d'un syndicat de travailleur.se.s domestiques?

- o Oui
- o Non

Êtes-vous au courant des actions entreprises par le syndicat pendant la crise afin de protéger votre santé, travail et droits sociaux ?

- o Je sais qu'il est en train d'entreprendre quelques actions
- o II ne fait rien
- o Je ne sais pas s'il fait quelque chose

Si vous êtes au courant des actions du syndicat pendant la crise, quelles sont ces actions ?

- Aide financière
- Soutien alimentaire
- o Distribution d'équipement de protection personnelle
- o Représentation légale
- o Autre

Avez-vous d'autres commentaires ?	
AVAZ-VALICA SILITAG CAMMANISITAG Z	